



FPMA mouvement intra-académique du 20 juin 2016 Déclaration du SNALC-FGAF

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

60 000 postes promis dans l'Education Nationale, merci Monsieur le Président, on les attend toujours !

Après analyse des projets d'affectation dans l'Académie de Montpellier, un constat s'impose : le compte n'y est pas.

En effet, sur 325 entrants, 30 % se retrouvent TZR et seront affectés sur un ou plusieurs établissements. C'est effectivement ce que l'on peut appeler un progrès. Le constat s'impose qu'il manque des postes fixes dans l'académie. En effet, *quid* des postes libérés lors du mouvement inter et qui ne se retrouvent pas au mouvement intra ? *Quid* des départs à la retraite ? De la même façon, n'était-il pas plus cohérent de transformer en heures postes les très nombreuses HSA déployées dans l'académie ? Ces heures postes auraient permis à l'ensemble des entrants d'être stabilisés, ce qui aurait pu motiver ces collègues à s'investir dans leur nouvel établissement et améliorer leur vie de famille. Mais de cela, sans doute l'Institution n'en a-t-elle cure...

Pour le SNALC, ce constat est une conséquence directe sur les conditions de travail des enseignants de la mirifique et tant attendue Réforme du collège, censée réduire les inégalités, amener tous les élèves à leur meilleur niveau, et ce, grâce à l'efficacité redoutable et indubitable des EPI et autres AP qui seront mis en place à la rentrée 2016 dans les collèges de France. Bien évidemment, grâce à ces dispositifs pédagogiques hautement innovants, les heures postes seront ventilées en heures d'Enseignement Pratique Interdisciplinaire et en Accompagnement Personnalisé. Les collègues de certaines matières, en poste fixe depuis des années, remercieront ainsi le Ministère de les obliger à compléter leur service : certains collègues iront dans d'autres établissements, d'autres collègues auront la joie et le privilège d'aller à la rencontre d'un public nouveau, à savoir les élèves du primaire (ce à quoi les destine parfaitement l'obtention de leur CAPES), et d'autres encore – les plus chanceux- auront le privilège de visiter d'autres départements de notre riante académie, puisque la Réforme les enverra d'un poste fixe à un poste de TZR .

Au regard de tous ces éléments, le SNALC Montpellier ne peut que remercier Madame la Ministre de son geste d'humanité envers ces collègues et de son attention portée aux apprentissages des élèves. Nous attendons impatiemment le mois de Juillet 2017 pour faire le bilan, qui ne pourra être que positif, de la mise en

place de la Réforme des collèges. Les élèves auront appris à travailler de façon transversale, ils adhéreront sans réserve aux valeurs et aux principes de la République, ils manifesteront curiosité et intérêt envers les langues de nos voisins allemands et italiens, ainsi que pour les langues et cultures de l'Antiquité, et leur appétence pour les sciences aura été développée par les expérimentations et les travaux pratiques menés en EIST.

Nous ne pouvons donc qu'entonner en chœur le refrain bien connu : « Tout va très bien, Madame la Marquise, tout va très bien ! » et nous réjouir de finir cette année scolaire sur un constat éminemment optimiste, convaincus que la rentrée 2016 s'annonce sous les meilleurs auspices.

Pour finir sur l'objet de ce qui nous rassemble tous ici aujourd'hui, le SNALC sera partie prenante de tout ce qui permettra d'améliorer les affectations et les conditions de travail de nos collègues. Nous demandons fermement que tous les collègues qui perdent leur poste fixe, qui sortent du département et se retrouvent TZR, gardent leur kit de mesure de carte scolaire.

Le SNALC est attaché à un dialogue social de qualité, et tient dès à présent à souligner la complexité particulière de la procédure d'affectation en éducation prioritaire. Nous demandons donc que l'an prochain, cette procédure d'affectation soit reconsidérée et remise à plat.

Nous vous remercions de votre écoute, et nous remercions également les gestionnaires du rectorat pour leur travail, leur réactivité et leurs disponibilités.

Les commissaires paritaires du SNALC-FGAF.

DERNIERE MINUTE : LE SNALC S'ETONNE QUE LORS DES DECLARATIONS D'OUVERTURE DES COMMISSIONS LE SNES N'AIT FAIT AUCUNE REREFERENCE A LA CALAMITEUSE REFORME DES COLLEGES. QUE LES COLLEGUES NE SE TROMPENT PAS, LE SNALC NE LACHERA RIEN !